
**Sous de nouveaux auspices :
processus de transition et
modèles de coopération au sein
des relations énergétiques
franco-allemandes**

Franca Diechtl

Severin Fischer

Juin 2015

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Cette « Vision franco-allemande » est publiée dans le cadre du « Dialogue d'avenir franco-allemand », un projet mené en coopération par le Comité d'études des relations franco-allemandes de l'Institut français des relations internationales, la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik et la

Robert Bosch Stiftung

Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication du Cerfa bénéficient du soutien du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du ministère des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Directeur de collection : Barbara Kunz, Hans Stark

ISBN: 978-2-36567-402-7

© Ifri – 2015 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Auteurs

Franca Diechtl est chargée de projet « communication » à la *Deutsche Energie-Agentur GmbH (dena)*.

Le Dr. Severin Fischer est chercheur au sein du groupe de recherche « UE/Europe » de la *Stiftung Wissenschaft und Politik*.

Résumé

Depuis plusieurs années, la collaboration énergétique fait partie des priorités des consultations franco-allemandes. La proximité géographique des deux plus grands marchés nationaux d'électricité d'Europe mais aussi leur interdépendance et leur intégration énergétiques croissantes encouragent la France et l'Allemagne à faire preuve d'une plus grande cohérence dans leur politique. Par ailleurs, la politique énergétique est d'une importance cruciale pour leurs industries respectives. Certes, les deux gouvernements ont géré le secteur énergétique de façons différentes par le passé et continuent parfois à le faire encore aujourd'hui. Cependant, cela n'a jamais affecté la pertinence de cette problématique et l'importance de la coopération transfrontalière. Ce qui a changé, c'est que depuis un certain temps, les deux États ont adopté des programmes de transformation de leur politique énergétique qui, résumées par les termes *Energiewende* et transition énergétique, poursuivent des objectifs similaires. En dépit de toutes les différences entre les deux systèmes, on dispose donc de bonnes raisons pour espérer voir émerger en Europe une collaboration énergétique plus forte au sein du moteur d'intégration franco-allemand de plus en plus chancelant.

Executive Summary

Cooperation on energy matters has been a matter of priority in Franco-German consultations for some time. Not only is close coordination advisable due to the geographic proximity of Europe's two largest national energy markets. Their growing degree of economic (and energy) integration makes it necessary. The significance of energy policy for industrial policy on both sides of the Rhine is unmistakable. While policy approaches in the two countries' energy sectors have differed in the past and in some ways continue to do so, this has not diminished the topic's relevance or lessened the importance of cross-border cooperation. What is new is that both states are now pursuing the same goal: energy transformation (known as *Energiewende*, or *transition énergétique*, depending on which side of the Rhine you are on). There are therefore plenty of good reasons to strive for closer cooperation on matters of energy policy and, in doing so, help bridge some of the gaps in the sputtering Franco-German relationship.

Sommaire

INTRODUCTION	5
ATTEINDRE DES OBJECTIFS COMMUNS DE DIFFÉRENTES MANIÈRES	6
COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE FRANCO-ALLEMANDE : À LA RECHERCHE DE PROJETS COMMUNS.....	13
Institutionnalisation de la collaboration énergétique bilatérale.....	16
Les relations énergétiques franco-allemandes sous le signe de la transition énergétique et de l'Energiewende.....	18
BILAN : THÈMES ET PROJETS POUR DYNAMISER LES RELATIONS ÉNERGÉTIQUES FRANCO-ALLEMANDES	21
Mettre en place une coopération transfrontalière et des projets pilotes à l'échelle locale	21
Gérer les mutations structurelles dans le secteur de l'énergie.....	22
Évaluer les implications d'un marché de l'électricité de plus en plus intégré.....	22
Coordonner les questions européennes	23
VISIONS FRANCO-ALLEMANDES	25
Dernières publications du Cerfa.....	25
LE CERFA	26

Introduction

Bien que la France et l'Allemagne disposent dès le départ d'un contexte favorable à l'émergence de stratégies énergétiques, qui les encourage à faire preuve d'une plus grande cohérence, les mesures adoptées et appliquées jusqu'ici sont peu visibles. Certes, des projets ont vu le jour sur le plan institutionnel, avec la création de l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables et la mise en place d'une coopération stratégique entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Agence allemande pour l'énergie (DEnA – Deutsche Energie-Agentur). Néanmoins, en ce qui concerne le développement de mesures de coopération plus concrètes, il reste à ce jour beaucoup à faire. Les partenaires franco-allemands n'ont jusqu'à présent pas dépassé le stade du simple échange d'informations en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables ou le débat sur la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Dans ce contexte, il semble qu'une analyse plus poussée des deux programmes de transition énergétique, de leur raison d'être et de leur mise en œuvre soit nécessaire afin de pouvoir évaluer les limites mais aussi le potentiel d'un futur projet de coopération.

Atteindre des objectifs communs de différentes manières

Comparer la transition énergétique et l'*Energiewende*, les deux stratégies de transformation de la politique énergétique élaborées en France et en Allemagne, permet d'identifier un nombre stupéfiant d'objectifs pouvant s'accorder et parfois même coïncider. Les décisions adoptées par l'Allemagne en 2011 posent des jalons à court, moyen et long terme, destinés à évaluer la diminution des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi qu'une myriade d'autres problématiques. Ces objectifs recoupent ceux que la ministre de l'Environnement et de l'Énergie Ségolène Royal a présenté dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en juillet 2014. Cette loi a d'ailleurs été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale¹. Même en ce qui concerne la question politiquement explosive de la réduction de la part de production d'électricité d'origine nucléaire, les gouvernements se sont tous les deux engagés pour un programme de transition aux exigences semblables, que le Parlement français doit tout de même encore approuver. Comparer les deux programmes énergétiques ne doit toutefois pas nous amener à penser – à tort – que les évolutions politiques sous-jacentes, les motivations des acteurs politiques et la perception des problématiques énergétiques dans l'opinion publique coïncident dans chacun des deux pays.

1. Severin Fischer, « Frankreichs energiepolitische Reformagenda: Grüne Wachstumsimpulse und strategische Ambivalenzen », *SWP-Aktuell*, 2014/A 61, Stiftung Wissenschaft und Politik Berlin, 2014. Disponible sur : <www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/aktuell/2014A61_fis.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

Tableau 1

Liste des objectifs stratégiques identifiés dans l'*Energiewende* de juin 2011 (ou de l'*Ernergiekonzept* de 2010) et le projet de loi pour la transition énergétique de juillet 2014.

	Année-cible	Allemagne	France
Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990	2020	- 40 %	- 20 %
	2030	- 55 %	- 40 %
	2050	- 80 % à - 95 %	- 75 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	2020	18 %	23 %
	2030	30 %	32 %
	2050	Au moins 60 %	-
Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité	2020	35 %	-
	2030	50 %	-
	2050	Au moins 80 %	-
Réduction de la part de combustibles fossiles	2030	-	- 30 %
Économie d'énergie	2020	- 20 %	- 20 %
	2050	- 50 %	- 50 %
Réduction de la part d'énergie nucléaire par rapport à 2010 ²	2022 ou 2025	- 22 % (environ - 162 TWh)	- 28 % (environ - 154 TWh)
Électromobilité		2020 : 1 million de véhicules électriques (ou hybrides)	2030 : 7 millions de bornes de recharge

La transition énergétique allemande ne peut s'expliquer rétrospectivement que si elle est comprise comme l'aboutissement de plusieurs décennies de débat de société sur des questions énergétiques. Jusqu'à aujourd'hui, les groupes sociaux et les partis politiques se sont toujours préoccupé des questions de politique énergétique³. Cela s'articule autour de plusieurs phénomènes : le mouvement environnement allemand a fait preuve d'un degré élevé de professionnalisation, le rôle du nucléaire est devenu une problématique centrale et le débat en Allemagne a pris une tournure de plus en plus scientifique. Avant même la catastrophe nucléaire de Fukushima, des décisions politiques avaient été prises afin d'opérer un virage écologique au sein du système énergétique. Les

2. Information entre parenthèses : estimation de la diminution absolue de la production électronucléaire annuelle en faveur d'une production électrique élevée.

3. Joachim Radkau, *Die Ära der Ökologie. Eine Weltgeschichte*, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, C. H. Beck, 2011.

événements de mars 2011 n'ont fait que renforcer l'adhésion de l'opinion publique à ces décisions. La part relativement faible de l'énergie nucléaire consacrée en Allemagne à la production d'électricité et le développement rapide des énergies renouvelables ont par ailleurs pesé en faveur d'une sortie du nucléaire anticipée, permettant d'opérer un remplacement complet du parc de centrales nucléaires. Tandis que les mouvements revendicatifs sociaux ont réussi à s'intégrer dans le système politique allemand, les opposants au nucléaire sont en France toujours restés relativement peu nombreux, n'ont disposé que d'un accès limité au système politique et de ressources restreintes, et par conséquent n'ont jamais pu sensibiliser le grand public. Le système électoral et partisan de la V^e République a empêché les mouvements environnementaux, qui étaient déjà nettement moins importants, de conquérir les institutions françaises. L'accent mis sur la technique nucléaire, présentée comme symbole de la puissance militaire et industrielle de la patrie, ainsi que les revendications politiques prônant l'indépendance énergétique de la France ont par ailleurs renforcé le consensus entre les partis, qui firent front pour ne pas abandonner cette technologie, même à l'avenir.

Le débat public sur le projet ultérieur du Grenelle de l'environnement, initié début 2007 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a également constitué un changement de perception publique vis-à-vis des problématiques du climat et de la protection de l'environnement⁴. Alors qu'en Allemagne, les mouvements antinucléaires et le lobby grandissant des énergies renouvelables prenaient de l'ampleur, le débat français gagnait en profondeur et abordait des problématiques comme la durabilité et l'efficacité énergétique. Tout en s'intéressant de plus en plus à des questions d'ordre environnemental, la politique énergétique française doit en outre faire face depuis plusieurs années à des défis systémiques, parmi lesquels : le vieillissement des nombreuses centrales nucléaires construites majoritairement dans les années 1970 et 1980 ; la prépondérance dans le parc nucléaire d'un seul type de réacteur, qui présente pour une multitude de centrales de construction identique un risque systémique élevé presque à chaque fois qu'un défaut de construction survient ou qu'une défaillance matérielle se produit ; la demande croissante en électricité et la thermosensibilité du système électrique français, dont les capacités sont notamment mises à rude épreuve en hiver⁵.

4. Le Grenelle de l'environnement, conduit par le ministre de l'Environnement Jean-Louis Borloo, a donné lieu à deux lois adoptées en 2007 et 2008. L'accent a été mis sur le développement durable, la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.

5. David Buchan, « The French Disconnection: Reducing the nuclear share in France's energy mix », *OIES Paper*, SP 32, Oxford Institute for Energy Studies, Oxford, 2014. Disponible sur : <www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2014/01/SP-32.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

Le fait que le président François Hollande ait annoncé en 2012 des projets de réforme énergétique dans son programme électoral ne représentait pas seulement une main tendue à un électorat écologiste, une invitation pour le parti des Verts à participer au gouvernement ou encore une réaction à la catastrophe nucléaire de Fukushima, mais reflétait aussi en grande partie un besoin de réforme systémique. En lançant le débat sur la transition énergétique, le gouvernement fraîchement nommé par le président Hollande a suivi une approche d'intégration, qui a rassemblé de nombreux acteurs venant de divers groupes sociaux et de régions françaises, et qui avait déjà été testée par son prédécesseur dans le cadre du processus du Grenelle⁶. Cela constituait néanmoins également une rupture avec la tradition technocratique et centraliste de la gestion de la politique énergétique française, rupture qui n'a pas vraiment suscité un enthousiasme général, particulièrement au sein des ministères impliqués. En ce sens, il est possible depuis peu d'établir également des parallèles avec le processus de transition énergétique allemand, ancré depuis toujours dans la structure fédérale du pays et renforcé encore plus par la redistribution des flux financiers via la loi pour les énergies renouvelables adoptée en Allemagne. Alors que la France commence à encourager les acteurs régionaux à participer à sa politique énergétique, la transition énergétique allemande semble s'appuyer spécifiquement sur le grand rôle accordé aux municipalités et aux Länder. Ce dernier est devenu au cours des dernières années un défi pour l'organisation de l'ensemble du système allemand, confronté de plus en plus à des questions de solidarité. Celles-ci jouent un rôle crucial dans le déploiement de réseaux ou encore le développement de capacités de production dans le domaine des énergies renouvelables. Le débat actuel en Allemagne sur le futur rôle du charbon dans le mix de production d'électricité ne trouve aussi guère d'écho en France en raison du rôle marginal qu'y joue cet agent énergétique. Il existe également ici une différence fondamentale de points de vue sur le rôle que devrait endosser la politique climatique du secteur de l'électricité, responsable en France de la production d'environ 19 millions de tonnes de CO₂ en 2014 en raison de l'importance accordée au nucléaire, et responsable en revanche de la production de 301 millions de tonnes de CO₂ en Allemagne⁷.

Des divergences significatives entre les processus de transition des deux pays se cristallisent aussi au niveau de la prise de décision et de la perception de la durabilité de celle-ci dans les systèmes politiques français et allemand. Tandis qu'au printemps 2011, un grand rassemblement formé par tous les partis représentés

6. Andreas Rüdinger, « Die Energiewende in Frankreich. Aufbruch zu einem neuen Energiemodell? », *Internationale Politikanalyse*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, 2014. Disponible sur : <<http://library.fes.de/pdf-files/id/10960.pdf>> (consulté le 6 mai 2015).

7. Ces informations sont tirées des données fournies par le gestionnaire de réseau de transport RTE et par l'Agora Energiewende, c'est-à-dire l'Office fédéral de l'environnement allemand (UBA).

au Bundestag allemand ainsi que par les ministres-présidents des Länder permettait de prendre des décisions fondamentales concernant la transition énergétique, en France, celle-ci reste toujours un objet de débat politique. Jusqu'à aujourd'hui, tous les acteurs en Allemagne s'entendent sur la façon d'organiser la transition énergétique et ses étapes principales, la sortie du nucléaire à l'horizon 2022 et le développement des énergies renouvelables. Seule la mise en place d'instruments politiques et de mesures infrastructurelles indispensables suscite des controverses fondamentales. En France, l'ensemble du projet pourrait en revanche être revu en cas de changement de gouvernement. Les propositions actuelles de réduction considérable de la part du nucléaire attribuée à l'approvisionnement en électricité tout comme les objectifs fixés en termes d'efficacité énergétique ont suscité de fortes divergences entre les partis politiques, comme on l'a vu dans le cadre du débat au Sénat français. Ces questions suscitent des avis opposés au sein même de la gauche politique française, ce qui exclut d'office la possibilité d'arriver à former comme en Allemagne un large rassemblement sur la question de la transition énergétique.

Il se pose aussi de part et d'autre du Rhin une question fondamentale au sujet du financement des stratégies de transition respectives. Dans les deux pays, des engagements considérables de financement existent déjà aujourd'hui, partagés néanmoins de manières différentes entre les clients finaux, le budget de l'État et les entreprises (publiques ou non). En France, les tarifs réglementés de l'électricité et les impératifs de modernisation pèsent lourd dans le secteur du nucléaire. En Allemagne, en revanche, même les consommateurs d'électricité devront un jour payer des redevances pour les énergies renouvelables. Cependant, si les objectifs politiques étaient atteints, le financement futur des mesures d'efficacité énergétique constituerait dans les deux pays un très grand facteur d'insécurité, en particulier dans le secteur du bâtiment. Même le financement de l'électromobilité pose un problème budgétaire pour les deux pays. L'Allemagne a sans nul doute développé un modèle de financement par le biais de la Banque de crédit pour la reconstruction (KfW – *Kreditanstalt für Wiederaufbau*), alors qu'en France, le projet n'en est encore qu'au stade embryonnaire. Toutefois, l'Allemagne ne s'en sortira pas elle non plus sans l'aide de subventions publiques. En ce qui concerne la situation budgétaire et le respect de la règle des 3 % vis-à-vis de Bruxelles, il semble que l'Allemagne dispose néanmoins d'une plus grande flexibilité⁸.

8. Pawel Tokarski, « Economic Reforms in France. Bleak Macroeconomic Data is shaking politics in Paris and cementing France's traditional approach towards the Economic and Monetary Union », *SWP Comments*, 2014/C 39, *Stiftung Wissenschaft und Politik*, Berlin, 2014. Disponible sur : <www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2014C39_tks.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

Cet examen comparatif des programmes de transition en Allemagne et en France ne peut enfin pas passer à côté de la question des conditions économiques du secteur de l'énergie, d'une diversité sans équivoque. Les gouvernements des deux pays s'accordent à dire que les conditions fondamentales de la politique énergétique représentent un facteur décisif pour la future performance de leurs économies respectives. La nécessité de mettre au point des technologies plus innovantes et d'encourager les entreprises qui s'y consacrent fait l'objet d'un consensus. C'est au niveau du rôle de l'État dans ce processus que se révèle cependant une différence fondamentale. Alors que l'État français détient plus de 80 % des parts de certaines entreprises comme EDF, Areva et un certain nombre d'autres groupes du secteur de l'énergie, la participation directe de l'État en Allemagne reste un fait relativement rare. La contradiction entre le besoin en parts de marché d'un côté et la réforme du secteur pour un accroissement de la force concurrentielle des entreprises de l'autre est jusqu'à présent un problème essentiellement français. De même, réduire la proportion du nucléaire sans construire de nouvelles centrales tout en reconnaissant le rôle déterminant que joue la technologie nucléaire pour EDF et Areva à l'exportation constitue un paradoxe à peu près sans issue. En Allemagne, en revanche, la question qui se pose davantage, c'est de savoir jusqu'où pourra aller la bonne volonté des électeurs et des électrices, qui payent des redevances destinées au développement des technologies, à leur mise en application et à la transition du système énergétique. Dans un marché de l'électricité allemand aujourd'hui fortement marqué par des structures concurrentielles, la capacité d'innovation n'est pas toujours récompensée car elle requiert souvent une aide de l'État. La nécessité de la délimiter ou de l'ajuster, comme dans le cas des redevances sur les énergies renouvelables, est pour les acteurs politiques souvent synonyme d'une lutte acharnée. Même le caractère impondérable du développement économique, bien illustré par l'exemple de l'exode des industries solaires allemandes, constitue un défi pour une économie qui mise avant tout sur un cadre et des subventions ciblées pour des branches et des technologies spécifiques.

Le secteur de l'énergie est aussi d'une importance fondamentale pour le marché du travail dans les deux pays, même si leurs approches diffèrent. En tant qu'élément de l'Agenda 2010, la « modernisation écologique » est devenue partie intégrante d'un plan de relance et de réforme du début des années 2000 en Allemagne. La « politique industrielle écologique » de la grande coalition misait aussi à partir de 2005 sur un rythme de croissance en s'appuyant sur des changements structurels. De la même manière, le gouvernement français s'efforce en ce moment de générer une dynamique similaire intitulée « croissance verte ». D'autres secteurs peuvent également rentrer dans cette logique, par exemple en encourageant l'électromobilité au sein de la production automobile ou bien en

stimulant le secteur du bâtiment par le biais de mesures d'efficacité énergétique.

Une plus grande cohérence des deux concepts se retrouve également au niveau de leur intégration européenne et internationale. Au cours des négociations visant la mise en place du cadre d'action en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030, les deux gouvernements ont pris des décisions comparables en termes de capacité de réduction des émissions de l'UE⁹. Cette politique commune avait déjà fait ses preuves au cours du processus de négociation de l'année 2007-2008 concernant le cadre d'action à l'horizon 2020¹⁰. La poursuite des politiques de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique a également été encouragée. La perspective de la Conférence sur les changements climatiques (COP 21), qui se tiendra fin 2015 à Paris, revêt pour la politique intérieure française une importance capitale. Le gouvernement français consacre des ressources considérables à la réussite de ces négociations. L'initialisation de la transition énergétique s'inscrit par ailleurs dans ce contexte et ce sera là l'occasion d'en faire un exemple sur la scène internationale.

Cette comparaison sommaire entre les stratégies nationales de transformation du secteur de l'énergie en France et en Allemagne illustre bien le fait qu'en dépit d'un grand nombre de points communs entre les perspectives stratégiques des deux pays, il subsiste tout de même des différences majeures au niveau de l'approche politique et de la perception publique du rôle de l'État dans ce champ politique. La gestion du nucléaire en particulier, mais également le rôle de la politique économique dans le secteur de l'énergie diffèrent parfois énormément. À cela s'ajoute la désormais très riche expérience allemande de la restructuration du secteur de l'énergie, un défi qui reste à relever en France. À l'avenir, la gestion du charbon en Allemagne et la gestion du nucléaire en France, qui jouent tout deux un rôle crucial pour la politique industrielle et la politique de l'emploi dans leurs économies respectives, pourront constituer des défis comparables. Ce débat s'inscrirait dans le cadre d'une coopération ayant pris de l'ampleur depuis des années entre les deux États, dont la réalisation intrinsèque et personnelle aurait été marquée au cours des dernières décennies par les mêmes processus de transformation.

9. Severin Fischer, « Der neue EU-Rahmen für die Energie - und Klimapolitik bis 2030. Handlungsoptionen für die deutsche Energiewende-Politik », *SWP-Aktuell*, 2014/A 73, Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin, 2014. Disponible : <www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/aktuell/2014A73_fis.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

10. Severin Fischer, « Die Neugestaltung der EU-Klimapolitik: Systemreform mit Vorbildcharakter? », *Internationale Politik und Gesellschaft*, 2/2009, p. 108-126, Disponible sur : <http://library.fes.de/pdf-files/ipg/ipg-2009-2/09_a_fischer_d.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

Coopération énergétique franco-allemande : à la recherche de projets communs

Bien que la coopération franco-allemande ait donné naissance à des projets énergétiques dès le début du processus d'intégration européen, avec la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, les structures d'approvisionnement énergétique des deux États se sont tout d'abord développées de manières très différentes. On n'a vu réapparaître que très récemment les signes d'une convergence croissante, qui se reflète par ailleurs sur le plan politique lors des consultations et des déclarations publiques des deux parties. L'Allemagne et la France se sont efforcées à plusieurs reprises au cours des dernières années de mettre en œuvre une coopération concrète et de se positionner comme l'avant-garde de l'Europe. Des réflexions et des décisions communes d'ordre énergétique sont devenues le point de mire des conseils des ministres franco-allemands organisés régulièrement à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité de l'Élysée en 2003. Ces rencontres remplacent les consultations gouvernementales qui étaient organisées jusqu'alors deux fois par an et rassemblent les chefs de gouvernement et les ministres des deux pays autour d'une table pour y discuter d'un grand nombre de problématiques d'ordre politique. Les conseils des ministres franco-allemands – en particulier leur préparation et leur suivi – sont considérés à l'unanimité par les participants comme une intensification cruciale des relations bilatérales et représentent un changement qualitatif évident. Déjà en 2003, la première rencontre de ce genre se focalisait, dans un contexte de coordination bilatérale intensifiée, sur une plus grande collaboration en matière de politique énergétique afin de renforcer la force concurrentielle des deux économies dans le cadre européen. Les premières décisions prises à cette occasion comprenaient notamment un développement coordonné de l'énergie éolienne ainsi que la promotion des carburants et technologies de propulsion alternatifs¹¹.

11. Conseil des ministres franco-allemands, *Déclaration commune à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité de l'Élysée*, Paris, 22/01/2003. Disponible sur : <www.deutschland-frankreich.diplo.de/Gemeinsame-Erklärung-zum-40,366.html> (consulté le 5 mai 2015) ; *Déclaration commune du 2^e Conseil des ministres franco-*

En 2004 et 2005 a été lancé un groupe de travail technique franco-allemand chargé de développer des instruments d'analyse pour la formulation d'une politique énergétique à long terme (horizons 2030 et 2050). Lors du Conseil des ministres de 2006, alors que, sous la présidence de la chancelière fédérale Angela Merkel et du président Jacques Chirac, la politique énergétique faisait à nouveau partie des thématiques de la déclaration commune, ce travail a donné naissance – selon la logique de l'Europe des projets – à la création du Bureau de coordination énergie éolienne, première forme institutionnalisée de la coopération énergétique franco-allemande.

En 2007 et 2008, alors que l'Allemagne et la France exerçaient la présidence du Conseil de l'UE, les relations franco-allemandes n'étaient pas au beau fixe. L'Allemagne, parmi d'autres pays, s'était particulièrement opposé à la proposition du président Sarkozy de mettre en place une Union méditerranéenne sous présidence française et hors des structures existantes de l'UE¹². Le thème de l'énergie jouait un rôle déterminant au cœur de cette initiative. C'est à l'occasion du Conseil européen de mars 2008 que la France et l'Allemagne se sont rapprochées. Les gouvernements se sont entendus sur un compromis selon lequel tous les pays-membres de l'UE pouvaient participer à l'Union méditerranéenne. Le président Sarkozy a en outre accepté une modification de l'appellation initiale « Union méditerranéenne » en « Union pour la Méditerranée »¹³. Le projet franco-allemand de développement d'une politique énergétique et climatique ambitieuse au niveau de l'UE a alors rencontré un franc succès.

Dans les années qui suivirent, le duo Merkel-Sarkozy, désormais bien rodé, a décidé de délaisser l'élaboration de grands projets emblématiques et a préféré poser les bases d'une plus forte collaboration, en travaillant de concert avec les ministres compétents et avec en tête des « objectifs concrets et ambitieux »¹⁴. C'est ainsi qu'a été adopté l'agenda franco-allemand 2020, catalogue d'en tout 80 projets communs que divers départements devaient approfondir de manière intensive jusqu'en 2020¹⁵. Outre la création du Bureau de

allemands, Berlin, 18/09/2003. Disponible sur : <www.deutschland-frankreich.diplo.de/Deutschland-und-Frankreich-365.html> (consulté le 5 mai 2015).

12. Daniela Schwarzer, *Deutschland und Frankreich: Nie so nah, und doch so fern?*, Fondation Robert Schumann, Paris, 2008. Disponible sur : <www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/fachpublikationen/Schwarzer-Frankreich-Deutschland_KS_Dezember2008.pdf> (consulté le 6 mai 2015).

13. « Mittelmeerunion: Deutschland und Frankreich einigen sich », Euractiv, 05.03.2008. Disponible sur : <www.euractiv.de/erweiterung/mittelmeerunion-deutschland-und-news-253163> (consulté le 6 mai 2015).

14. Michael Wiegel, « Agenda 2020 frei von handwerklichen Fehlern », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 04/02/2010. Disponible sur : <www.faz.net/aktuell/politik/deutsch-franzoesischer-ministerrat-agenda-2020-frei-von-handwerklichen-fehlern-1937137.html> (consulté le 5 mai 2015).

15. *Agenda franco-allemand 2020*. Disponible sur : www.deutschland-frankreich.diplo.de/IMG/pdf/Deutsch-Franzoesische-Agenda.pdf (consulté le 5 mai 2015).

coordination énergie éolienne, il a été décidé dans l'ensemble d'élaborer un premier projet vitrine transfrontalier consacré à la promotion des véhicules électriques et de fonder des instituts de recherche sur le développement durable et le changement climatique à Paris et Postdam. Le suivi en commun du Plan solaire méditerranéen et le projet Desertec développé entre-temps avaient pour objectif d'enterrer les rivalités franco-allemandes qui persistaient dans ce domaine.

La coopération énergétique franco-allemande a culminé pendant un moment lors du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée, célébré en 2013. À l'occasion de ce jubilé s'est tenu à Berlin un Conseil des ministres franco-allemand auquel ont participé les parlementaires des deux pays. La nécessité d'agir et de réussir qui a découlé de cet événement marquant a soumis les deux gouvernements à une certaine pression. La France et l'Allemagne ont alors confirmé que même si elles avaient les mains libres pour choisir leur propre bouquet énergétique, elles s'engageaient en même temps à renforcer leur collaboration sur le plan énergétique. L'objectif formulé était de faire de l'Europe un « continent de la transition énergétique réussie »¹⁶. L'accent devait être mis sur la question des énergies renouvelables. Cette nouvelle dynamique a été fortement influencée par le travail particulier de l'ancien ministre de l'environnement allemand Peter Altmaier et de son homologue français Delphine Batho. Certes, le rôle attribué à l'énergie nucléaire a continué à susciter des divergences, mais les deux parties se sont parfaitement accordées sur l'intérêt croissant que représentaient la biomasse et les énergies éolienne, solaire et hydraulique. Les deux ministres se sont fixé comme but de faire du processus de transition le projet phare et le nouveau moteur de la collaboration franco-allemande¹⁷. Guidés par la conviction que la transition énergétique pouvait replacer l'amitié franco-allemande sur une toute nouvelle base, Altmaier et Batho ont cherché en ce sens à prendre également des mesures concrètes contribuant à la réalisation du programme et ont fait ainsi face à ceux qui les accusaient de ne mener qu'une politique purement symbolique.

La première Conférence franco-allemande sur l'énergie, organisée en juillet 2013 en présence de Peter Almaier et Delphine Batho, peut également illustrer le rapprochement des deux États en matière de politique énergétique. Alimentés par les représentants des secteurs énergétiques publics et privés de France et d'Allemagne, les

16. Conseil des ministres franco-allemands, Déclaration du Conseil des ministres franco-allemands à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée, *Communiqué de presse du Bureau de presse et d'informations du gouvernement fédéral allemand*, n°22/13, Berlin, 22/01/2013. Disponible sur : <www.deutschland-frankreich.diplo.de/IMG/pdf/130123_DFMR-Erklaerung_FINAL.pdf> (consulté le 5 mai 2015).

17. Peter Altmaier, Delphine Batho, « Mit vereinter Energie », *Der Tagesspiegel*, 14/05/2013. Disponible sur : <www.tagesspiegel.de/meinung/positionen-mit-vereinter-energie/8199318.html> (consulté le 5 mai 2015).

débats se sont articulés autour de l'organisation du futur système énergétique. L'objectif de cette conférence était d'intégrer davantage les entreprises au projet politique commun. En présence des ministres, l'Agence allemande de l'énergie (DENA) et l'Union française de l'électricité (UFE) ont donc signé un accord soutenant la collaboration franco-allemande sur la transition énergétique¹⁸. La conférence a été néanmoins assombrie par le limogeage de la ministre française de l'environnement de l'époque, mettant brutalement fin à l'ambitieuse alliance Altmaier-Batho.

Institutionnalisation de la collaboration énergétique bilatérale

En 2013 et 2014 ont été promus une multitude d'institutions et de modèles de coopération durables dans le but d'intensifier le dialogue bilatéral sur l'énergie. L'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables ainsi que la DENA et l'Ademe, qui travaillaient en coopération, ont depuis joué un rôle primordial dans les relations franco-allemandes. En 2013, Altmaier et Batho ont décidé de remplacer le « Bureau de coordination énergies renouvelables »¹⁹ par un « Office franco-allemand pour les énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique »²⁰, ceci dans le but de donner à l'association un plus large spectre de thématiques et davantage de visibilité²¹. Concrètement, cela veut dire que le nombre de collaborateurs est passé de deux à neuf. L'engagement français a été également renforcé afin de pouvoir enfin ouvrir un centre prévu de longue date au sein du ministère de l'Environnement et de l'Énergie français à Paris en 2013. Des associations françaises et allemandes actives dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de

18. *Communiqué de presse de la DENA*, 02/07/2013. Disponible sur : <www.dena.de/presse-medien/pressemitteilungen-dena-startet-kooperation-mit-frankreich.html> (consulté le 5 mai 2015).

19. Créé à l'initiative du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire d'Allemagne et du ministère délégué à l'Industrie (MDI) d'abord sous le nom « Bureau de coordination énergie éolienne », le projet est devenu le « Bureau de coordination énergies renouvelables » à partir du 12^e Conseil des ministres franco-allemand en 2010 et a élargi son champ d'action au domaine des énergies photovoltaïques.

20. Déclaration commune entre le ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne et la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie de la République française au sujet de la collaboration dans le domaine des énergies renouvelables et de la création d'un office franco-allemand pour les énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique, 07/02/2013. Disponible sur : <www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013-02-07_Decl_P-_ALTMAIER-D-_BATHO_-allemand-.pdf> (consulté le 5 mai 2015).

21. *Messages de l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables*, 08/02/2013. Disponible sur : <<https://enr-ee.com/de/news/news-storage/nachrichten/artikel/150/delphine-batho-und-peter-altmaier-wandeln-die-koordinierungsstelle-in-ein-deutsch-franzoesisches-bue/>> (consulté le 5 mai 2015).

nombreux représentants du secteur de l'énergie ont depuis contribué aux travaux de l'Office. Grâce à tout cela, une plateforme d'échange de qualité a pu voir le jour et faciliter le transfert de connaissances entre les acteurs allemands et français.

Le modus operandi des deux pays ne se limitait toutefois pas aux relations bilatérales. Il incombait ainsi à la France et à l'Allemagne, moteurs de cette nouvelle révolution industrielle, de définir de nouveaux standards à l'échelle internationale. Altmaier, encouragé par son homologue français, a donc pris la décision de créer un club d'États qui assumerait un rôle d'avant-garde dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ce Club des États en transition énergétique a ensuite été fondé dès juin 2013 par les représentants de dix pays réunis à Berlin.

La DEnA et l'UFE, qui ont commencé à travailler ensemble à la suite de la première Conférence franco-allemande sur l'énergie, n'ont pas seulement insisté sur le développement des énergies renouvelables, mais aussi sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'élaboration de modèles de marchés de l'électricité. En raison du débat politique du moment sur le rôle à accorder aux ressources conventionnelles à l'avenir, le thème de la sécurité d'approvisionnement énergétique a suscité un intérêt bien particulier. Ce débat devait s'appuyer sur une procédure si possible concordante sur le plan politique et industriel. Les professionnels des sphères énergétiques française et allemande ont donc convenu de renforcer leur collaboration afin de coordonner à l'échelle transnationale une approche garantissant la sécurité d'approvisionnement énergétique. Dans une lettre adressée aux ministères de l'Énergie allemand et français, le président de l'UFE, Robert Durdilly, ainsi que la directrice du conseil d'administration de la Fédération allemande du secteur de l'eau et de l'énergie (BDEW – Bundesverband der Energie – und Wasserwirtschaft), Hildegard Müller, ont annoncé que des programmes d'action communs devaient être présentés devant la nouvelle Commission européenne dès son entrée en fonction²². Travaillant avec la DEnA, ils ont alors intensifié leurs échanges sur la configuration future des marchés de l'électricité.

À la suite de la décision du Conseil des ministres franco-allemand du 19 février 2014 sur le développement d'une plateforme commune permettant d'encourager des partenariats autour de thématiques comme l'efficacité énergétique, les réseaux et les énergies renouvelables, les agences de l'énergie allemandes et françaises ont également renforcé leur coopération. La DEnA et son homologue français, l'Ademe, doivent ici mettre en place une

22. *Communiqué de presse de la BDEW*, 19/02/2014. Disponible sur : <www.bdew.de/internet.nsf/id/20140219-pi-franzoesische-und-deutsche-energiwirtschaft-sagen-energieministern-beider-laender-unter> (consulté le 5 mai 2015).

structure de coopération à partir de programmes concrets réalisés sur la base de la plateforme énergétique, dans le but de piloter des projets autour des différents domaines thématiques²³. Il est crucial de développer une collaboration stratégique destinée à exploiter les synergies existantes et s'appuyant sur des acteurs déjà impliqués, comme par exemple l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables. La plateforme doit également servir de support à l'élaboration de projets concrets initiés par une collaboration suivie et durable entre les agences et les acteurs politiques et administratifs, économiques et sociaux. Créer une telle plateforme à la jonction entre politique et économie doit empêcher que des propositions coordonnées finissent encore au fond d'un tiroir. Ainsi, les agences de l'énergie pourraient encourager leur mise en œuvre en mettant à disposition leurs réseaux et leur savoir-faire technique²⁴.

Entre-temps, la DEnA et l'Ademe ont dressé en présence d'experts une liste de propositions communes dont une partie doit être mise en œuvre courant 2015. Le traitement de champs d'action différents mais pas indissociables permet d'adopter une approche holistique des processus de transition des deux pays. Le Conseil des ministres franco-allemand du 31 mars 2015 a par ailleurs chargé la DEnA et l'Ademe de concevoir, en collaboration avec l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables, un projet-vitrine régional visant à mettre en place des systèmes intégrés dans la région frontalière entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg²⁵.

Les relations énergétiques franco-allemandes sous le signe de la transition énergétique et de l'Energiewende

En janvier 2014, après la coopération ambitieuse du couple inégal Altmaier-Batho, une annonce du président Hollande a redonné de la vigueur aux relations franco-allemandes. Ce dernier a plaidé dans sa déclaration gouvernementale en faveur d'une coopération franco-

23. Conseil des ministres franco-allemands, Déclaration commune au Conseil des ministres franco-allemands du 19 février 2014 à Paris, *Communiqué de presse du Bureau de presse et d'information du gouvernement fédéral allemand*, n° 39/14, 19.2.2014. Disponible sur : <www.bundesregierung.de/-/Content/DE/_Anlagen/2014/02/2014-02-19-dt-fr-erklaerung.pdf?__blob=publicationFile&v=1> (consulté le 5 mai 2015).

24. Stefan Bössner, « Strengthening the European Electricity Market through improved Franco-German Cooperation », *Policy Paper n° 127*, Notre Europe : Jacques Delors Institute Paris 16/03/2015. Disponible sur : <www.institut-delors.eu-media/franco-germanenergycooperation-boessner-jdi-mar15.pdf?pdf=ok> (consulté le 6 mai 2015).

25. Conseil des ministres franco-allemands, *Déclaration commune sur l'énergie*, Berlin, 31/03/2015 ; Disponible sur : <www.bundesregierung.de/Content/DE/_Anlagen/2015/03/2015-03-31-energie.pdf?__blob=publication-File&v=5> (consulté le 5 mai 2015).

allemande capable de revivifier l'Europe. Il a ainsi annoncé que les deux États devaient travailler main dans la main, comme ils l'avaient fait pour l'Airbus, autour d'un grand projet d'entreprise dédiée à la transition énergétique franco-allemande²⁶. Cette entreprise devait donc forger une solide alliance entre les deux pays. L'annonce de Hollande a plongé les représentants de la sphère politique, de la sphère économique et de l'opinion publique dans une grande confusion. Les réactions clairement désespérées, même du côté allemand, ont pris le dessus sur les hypothèses d'une entente secrète décidée en dehors du protocolaire Conseil des ministres. En vain, journalistes, ministères et entreprises se sont mis en quête d'une explication, et pour cause ! Il n'existait tout simplement pas (encore) de projet commun d'« Airbus de l'énergie ». Même le gouvernement fédéral allemand n'avait pu masquer immédiatement son étonnement. Essayant de dissiper toute confusion, Hollande a laissé entendre qu'il n'avait pas vraiment pensé à une gigantesque fusion de sociétés énergétiques, mais plutôt à la création de coentreprises et à la conclusion d'alliances, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables et des réseaux d'électricité. À la question de savoir s'il fallait s'attendre à des projets concrets ou bien seulement à de nouvelles déclarations d'intentions, Thierry Repentin, ministre français des Affaires européennes, a annoncé que seraient tout d'abord émises, au cours du Conseil des ministres franco-allemand du 19 février 2014, des propositions pour une entreprise énergétique franco-allemande en suivant le modèle du constructeur aéronautique Airbus. Il était donc impératif, vu les attentes du public, de reformuler le projet de façon plus claire. L'idée très française d'une grande entreprise contrôlée par l'État ne semblait pourtant pas constituer une forme de rapprochement industriel à laquelle l'Allemagne serait susceptible d'adhérer. Pour ne pas trop s'engager, le gouvernement fédéral n'a confirmé tout d'abord qu'une coopération beaucoup plus étroite dans domaine politique et celui des entreprises. Ce n'est qu'ensuite que le ministre fédéral de l'économie, Sigmar Gabriel, a déclaré que les agences énergétiques nationales des deux pays travailleraient sur un programme de travail commun²⁷.

L'Allemagne et la France entendent donc bien assurer la réussite d'un projet de coopération énergétique. Le partenariat entre le social-démocrate Gabriel et le socialiste Hollande avait commencé avant même leur entrée en fonction, l'un en tant que vice-chancelier allemand, l'autre en tant que président français. L'objectif fixé était de raviver les relations franco-allemandes à l'aide d'un nouveau rythme

26. *Ouverture de la conférence de presse du président de la République française au Palais de l'Élysée à Paris le 14/01/2014.* Disponible sur : <www.elysee.fr/declarations/article/ouverture-de-la-conference-de-presse-du-president-de-la-republique-au-palais-de-l-elysee-le-14-janvier-201/> (consulté le 5 mai 2015).

27. Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie, *Deutsch-französische Zusammenarbeit in der Energiepolitik vereinbart*, 27/01/2014. Disponible sur : <<http://bmwi.de/DE/Themen/energie,did=622888.html>> (consulté le 5 mai 2015).

de croissance s'appuyant notamment sur le secteur de l'énergie²⁸. La coopération énergétique transfrontalière servirait de plan de relance européen et s'intégrerait dans cette logique. La restructuration du système énergétique doit désormais faire partie des projets pilotes qui pourraient mettre les deux voisins sur la voie de projets d'investissements communs adéquats²⁹. Pour le président et le vice-chancelier, le succès de ce prestigieux projet franco-allemand aurait un impact indiscutable sur la politique intérieure de leur pays.

La dynamique franco-allemande a également contribué au renforcement de la coopération en matière de gouvernance. Celle-ci implique d'intégrer la transition énergétique et l'*Energiewende* sur la scène européenne pour faire face à des défis communs. Cependant, des mesures concrètes restent à voir. L'alliance énergétique franco-allemande a besoin d'agir. L'impression qu'elle produit beaucoup de papier mais peu d'action s'est répandue. Pourtant, rien ne change. Il s'agit donc en somme d'identifier quelques problématiques qui peuvent et doivent à l'avenir avoir un impact fort dans les relations énergétiques franco-allemandes.

28. Sylvain Bourmeau, Nils Minkmar, Marc Sémo, « Ziemlich beste Freunde », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 06/03/2012. Disponible sur : <www.faz.net/aktuell/feuilleton/im-gespraech-gabriel-und-hollande-ziemlich-beste-freunde-11697119.html> (consulté le 5 mai 2015).

29. Conseil des ministres des Finances et de l'Économie franco-allemande, *Document commun sur le renforcement des investissements*, Berlin, 02/12/2014. Disponible sur : <www.bmwi.de/-/BMWi/Redaktion/PDF/G-gemeinsames-papier-investitionen-staerken-europa-voranbringen,property=pdf,bereich=bmwi2012,sprache-de-rwb=true.pdf> (consulté le 5 mai 2015).

Bilan : thèmes et projets pour dynamiser les relations énergétiques franco-allemandes

Ces dernières années, les conditions propices à un partenariat énergétique efficace entre la France et l'Allemagne se sont améliorées³⁰. Les stratégies énergétiques nationales se sont rejointes sur des questions de fond et les échanges se sont intensifiés entre les deux gouvernements. Cependant, les manières de relever les défis énergétiques, les structures des marchés de l'énergie et les exigences de transformation sont toujours aussi différentes. Si les deux États ne prennent pas cela en compte, ils risquent de nourrir des attentes impossibles et de trop se fier à leur capacité à résoudre les problèmes auxquels ils seront confrontés. À l'avenir, la collaboration devrait donc se contenter d'un nombre limité de projets qui apporteraient une valeur ajoutée aux deux parties et contribueraient au développement la politique européenne de l'énergie et du climat.

Mettre en place une coopération transfrontalière et des projets pilotes à l'échelle locale

La légitimité politique de la transition énergétique et de l'*Energiewende* repose sur deux éléments essentiels : la décentralisation des processus de transformation et l'intégration d'acteurs locaux. La mise en place de mesures et le développement de nouveaux projets dépendent de l'assentiment des citoyens au niveau local. Cela vaut particulièrement pour les questions relevant de l'efficacité énergétique des bâtiments, la transformation des modes de déplacement et l'intégration des consommateurs sur le plan des réseaux de distribution. Ces mutations structurelles en sont encore à un stade préliminaire en France comme en Allemagne. La collaboration franco-allemande pourrait grandement bénéficier de

30. Stefan Bössner, Strengthening the European Electricity Market, Jacques Delors Institute, 16 mars 2015. Disponible sur : www.institutdelors.eu/media/franco-germanenergycooperation-boessner-jdi-mar15.pdf?pdf=ok.

l'échange d'expérience au niveau local et de la mise en place de modèles de coopération transfrontalière. Le conseil des ministres franco-allemand du 31 mars 2015 a justement lancé l'idée d'une coopération entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg³¹. Tirer parti des jumelages entre villes françaises et allemandes serait un bon moyen d'élaborer de nouveaux projets et de renforcer cette coopération régionale à l'échelle de toute la zone frontalière.

Gérer les mutations structurelles dans le secteur de l'énergie

Si les objectifs énergétiques sont atteints, le secteur de l'énergie va faire face en France comme en Allemagne à des mutations immenses dans les décennies à venir. Alors que la France est confrontée en premier lieu à la réduction de ses capacités de production d'électricité d'origine nucléaire, l'Allemagne doit remettre en question la place qu'elle accordera au charbon à l'avenir. Ces mutations des marchés énergétiques sont compensées par le développement des énergies renouvelables. Même si les changements structurels diffèrent dans le détail, les deux États partagent la même ambition : réussir une transition dont pourraient profiter le marché de l'emploi et le marché du travail. En travaillant de concert avec les partenaires sociaux, il serait possible de mettre au point une plateforme d'échange sur les mutations structurelles et de contribuer ainsi au développement d'approches communes et de modèles prometteurs pour relever les défis énergétiques.

Évaluer les implications d'un marché de l'électricité de plus en plus intégré

Depuis quelques années, l'intégration de plus en plus forte des marchés de l'électricité a permis aux deux États d'acquérir une nouvelle interdépendance mais aussi une grande flexibilité. Cette dernière en particulier devrait jouer un rôle primordial dans le processus de transition énergétique franco-allemand. Le Conseil des ministres franco-allemand a pris à cet égard un bon nombre de mesures dites « sans-regret », à partir desquelles il sera possible d'élaborer une méthode harmonisée pour l'échange d'électricité et de faire appel aux gouvernements pour surmonter certains obstacles³². L'étape suivante comprend trois nouveaux projets. Il s'agit en premier lieu de mieux coordonner les mesures adoptées lors des premiers

31. Conseil des ministres franco-allemand, *Déclaration énergétique commune*, a.a.O. (Anm. 25), p. 7.

32. *Ibid.*, p. 5.

échanges entre l'Agence fédérale des réseaux (Bundesnetzagentur) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Ces mesures ont pour but d'accroître la sécurité des approvisionnements relevant du secteur de l'électricité. Alors que le gouvernement français a pris la décision en 2015 d'établir un marché des capacités décentralisé, le gouvernement fédéral allemand souhaite quant à lui maintenir une réserve provisoire de production énergétique. Il semble impératif aujourd'hui de développer des structures parallèles. Il faudrait également concevoir, à moyen et à long terme, un système communautaire au sein des organismes de l'UE afin de minimiser le recours à des aides superflues dans ce domaine. Il en va de même pour la promotion des énergies renouvelables. Dans un marché de plus en plus intégré, le maintien et la défense d'un régime d'aide national semblent quelque peu anachronique. Aspirer à un nivellement prudent avec l'objectif d'atteindre une harmonisation sur le long terme devrait également garantir l'optimisation des coûts et le soutien mutuel de la transition énergétique. Enfin, une collaboration renforcée des gestionnaires des réseaux de transport des deux pays et leur institutionnalisation progressive pourraient constituer une valeur ajoutée non négligeable.

Coordonner les questions européennes

Depuis la présidence allemande de 2007, les gouvernements allemands et français se sont de plus en plus entendus sur des questions internationales et sur l'élaboration d'une politique de l'énergie et du climat propre à l'UE. Les deux États se sont mis parfaitement d'accord sur l'organisation du cadre d'action jusqu'à 2030. Rappelons également que le gouvernement fédéral et la présidence allemande du G7 ont appuyé la proposition française d'accueillir à Paris en novembre et décembre 2015 la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques. Les deux gouvernements, bien rodés sur ces questions, devraient mettre au point une vision à long terme de la politique de l'énergie et du climat de l'UE, qui se concentre de plus en plus sur les processus d'érosion. C'est effectivement là que le moteur d'intégration franco-allemand, souvent récréé, pourrait prouver sa valeur.

La collaboration énergétique de la France et de l'Allemagne a réalisé des progrès considérables au cours des derniers mois et des dernières années, malgré les différences qui persistent au niveau de leurs structures énergétiques. Les résultats sautent aux yeux : la collaboration énergétique dispose d'un solide ancrage institutionnel, auquel ont contribué l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables et l'accord de coopération entre la DEnA et l'Ademe visant la mise en place d'une plateforme énergétique franco-allemande. Vu le rapprochement stratégique opéré au sujet des problématiques énergétiques, il est tout à fait plausible que les deux

États s'engagent au cours des prochaines années sur la voie d'une collaboration encore plus forte. Il sera essentiel de concrétiser cette nouvelle étape à l'aide de mesures pratiques et de se forger une vision commune de l'aménagement futur de la politique énergétique européenne. C'est le défi majeur que devra relever la coopération énergétique franco-allemande à l'avenir.

En marge des projets prestigieux, emblématiques et porteurs d'une grande ambition politique, il incombe à la collaboration franco-allemande de se fixer également des objectifs réalistes. Arriver à mettre en place des programmes de transition parallèles est pour les deux pays d'une importance telle qu'une solide collaboration franco-allemande et une approche orientée vers l'action sont indispensables. Développer une multitude de projets modestes plutôt qu'un seul programme gigantesque et très symbolique, dans le genre de l'« Airbus de l'énergie », serait sans doute dans l'intérêt de la collaboration.

Visions franco-allemandes

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Visions franco-allemandes » sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des « Notes du Cerfa », les « Visions franco-allemandes » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Dernières publications du Cerfa

Annegret Bendiek, « La « Review 2014 » : les piliers de la politique étrangère allemande et les attentes du reste du monde », *Note du Cerfa*, n°123, mai 2015.

Frank Umbach, « La transition énergétique allemande à la croisée des chemins : pressions mondiales ou îlot énergétique vert », *Note du Cerfa*, n°122, mai 2015.

Marcus Engler, Martin Weinmann, « L'immigration européenne en Allemagne : tendances actuelles », *Note du Cerfa*, n°121, mars 2015.

Hannes Adomeit, « Les relations germano-russes : entre changement de paradigme et maintien du *statu quo* », *Note du Cerfa*, n°120, février 2015.

Pascal Kauffmann, Henrik Uterwedde, « Quel *policy mix* de sortie de crise pour la zone euro ? Vers de nouvelles convergences franco-allemandes », *Vision franco-allemande*, n°25, janvier 2015.

Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991 et il est responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Barbara Kunz est chercheur. Nele Wissmann est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ». Lea Metke est chargée de projets au sein du Cerfa.